

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité, le public ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. Centre du village : présentation du projet retenu par le bureau d'architectes GayMenzel.
6. **Préavis 04/2020** – adoption du nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
7. **Préavis 10/2020** – modification du règlement du Conseil communal de 2014, suite au dépôt de la motion de M. Robin Chytil.
8. **Préavis 12/2020** – gestion et comptes 2019.
9. Elections statutaires.
10. Communications Municipales.
11. Propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 26 présents, 12 excusés et 2 absents.

**Point 2** Pièce 207    **Approbation du procès-verbal du 23 juin 2020**

Monsieur Nicolas Fossati souhaite modifier la page N17, point N°12, et ajouter le paragraphe suivant : Qu'en est-il de l'éventuelle mise à disposition de jardins familiaux sur le terrain von Schulthess ? Monsieur Antoine Nicolas explique que le Canton a répondu que ce terrain est hors zone à bâtir et dès lors les jardins familiaux n'y sont pas les bienvenus.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 23 juin 2020 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 3**                    **Communications du Bureau**

La Présidente explique qu'un conseiller a proposé d'utiliser le système de vote électronique. Elle propose aux conseillers de prendre connaissance de la brochure déposée sur son bureau afin de se positionner sur l'utilisation de ce matériel pour le prochain Conseil.

Monsieur Julien Claeys a annoncé sa démission au bureau du Conseil le 15 septembre 2020. Monsieur Julien Claeys étant contraint de quitter la Commune de Begnins pour des raisons professionnelles nous le remercions

pour son engagement au sein du Conseil Communal et lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de sa carrière.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- 27 octobre 2020
- 15 décembre 2020

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- 27 septembre 2020
- 29 novembre 2020

**Point 4 Communications des délégués des Associations.**

La parole n'est pas demandée.

**Point 5 Centre du village : présentation du projet retenu par le bureau d'architectes GayMenzel.**

Monsieur Antoine Nicolas introduit la présentation du projet retenu par le bureau d'architectes GayMenzel.

La Présidente demande aux conseillers communaux d'accorder le droit de parole au bureau d'architectes GayMenzel. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Le bureau d'architectes GayMenzel fait une présentation détaillée du projet « Centre du village » dont la brochure est disponible auprès de la secrétaire.

Après la présentation, Madame Gay et Monsieur Menzel sont remerciés et applaudis par l'assemblée.

**Point 6 Préavis 04/2020 – adoption du nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.**

Pièce 208 Lecture du préavis municipal N°04/2020 par Monsieur Antoine Nicolas  
La Municipalité recommande d'accepter ce préavis et le règlement y relatif, ce qui lui permettra de disposer des outils et moyens nécessaires à l'exercice de sa mission légale de police des constructions et d'aménagement du territoire, dans le respect des principes de causalité, d'équivalence, de couverture des frais et d'égalité de traitement.

Pièce 210 Lecture du rapport de la Commission ad'hoc par Monsieur Philippe Thévenot  
La Commission ad'hoc des émoluments des constructions soutient la proposition de la Municipalité et recommande d'accepter le préavis N°04/2020 tel que présenté.

Pièce 211 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Alexis Durand  
La Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité et recommande d'accepter le préavis N°04/2020.

Questions/remarques

Après quelques explications pour la commission ad'hoc, Monsieur Antoine Nicolas annonce que le texte proposé reste tel que présenté.

Monsieur Robin Chytil demande des détails sur l'article 16 du règlement.

Monsieur Antoine Nicolas répond que cet émolument sera prélevé dans le cas où une personne n'a pas les moyens de construire une place de stationnement.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°04/2020 relatif au nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- Ouï le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet.
- Ouï le rapport de la commission des finances.
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le préavis municipal N°04/2020 ainsi que le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

**Point 7**

**Préavis 10/2020 – modification du règlement du Conseil communal de 2014, suite au dépôt de la motion de M. Robin Chytil.**

Pièce 212

Lecture du préavis municipal N°10/2020 par Monsieur Antoine Nicolas

Après un bref exposé, la Municipalité recommande au Conseil communal d'approuver la modification des articles 38, 39, 45 et 49 du règlement du Conseil Communal.

Pièce 214

Lecture du rapport de la Commission pour la révision du règlement du conseil communal

La Commission recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis N°10/2020 tel que présenté.

Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°10/2020 relatif à la modification des articles 38, 39, 45 et 49 du règlement du conseil communal,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le préavis municipal N°10/2020 ainsi que la modification des articles 38, 39, 45 et 49 du règlement du conseil communal, conformément au document ci-joint.

*Les modifications du règlement du conseil communal seront effectives dès leur approbation par la Cheffe du Département des Institutions et du Territoire.*

**Point 8**

**Préavis 12/2020 – gestion et comptes 2019.**

Pièce 215

Lecture du préavis municipal N°12/2020 par Monsieur Jacques Favre

Après une brève présentation, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver les comptes et la gestion pour 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

Pièce 219

Lecture du rapport de la Commission de gestion par Madame Isabelle Métroz

Concernant le chapitre des constructions, en l'état des connaissances, la CoGest ne peut conclure et se prononcer de manière définitive. Le sujet étant complexe et faisant également partie de procédures en cours dans les tribunaux, nous ne pouvons pas nous substituer à la justice. Notre analyse a cherché à être la plus factuelle possible afin que chacun puisse se faire son propre avis. Pour ces raisons la CoGest a décidé de ne pas donner décharge à la Municipalité sur ce dicastère (Police des constructions).

La Commission de Gestion, unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion (hormis point nommé ci-dessus) pour l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

Questions/remarques

Monsieur Guerrino Cozzi demande pour quelle(s) raison(s) l'argent du fonds de réserve N°110.3809 peut être prélevé ?

Monsieur Jacques Favre répond que ce fonds peut être utilisé pour toute dépense concernant la crise sanitaire.

Madame Véronique Ammon demande ce que signifie le refus de donner décharge au dicastère des constructions par la commission de gestion ?

Monsieur Jonas Siegrist répond que les membres n'ont pas souhaité donner décharge à la Municipalité quant au dossier des constructions. Ce dossier est complexe et les membres de la commission estiment ne pas avoir pas la compétence de le faire.

Monsieur Philippe Thévenot précise que tous les dossiers sont déchargés hormis le dossier des constructions. La Municipalité reste responsable de ce dossier des constructions car la décharge telle que proposée est partielle.

Monsieur Jonas Siegrist rappelle que le dossier des constructions est aussi conditionné par tout ce qui doit encore être validé tant au niveau des règlements que de différents dossiers.

Madame Véronique Ammon donne lecture d'un paragraphe de la page 28 du rapport de la Municipalité. Elle souhaiterait avoir des détails sur cette antenne.

Monsieur Antoine Nicolas répond que ce dossier est compliqué. La Municipalité a été approchée par différentes entreprises afin de trouver le meilleur emplacement pour une nouvelle antenne. La Municipalité n'a pas pu proposer un lieu répondant à tous les critères et les entreprises se tournent à présent vers des terrains privés.

Madame Véronique Ammon fait part de sa déception à la lecture de la conclusion du rapport de la Municipalité.

Monsieur Philip De Groof demande à quoi sert le fonds de réserve déchetterie N°450.3803 ?

Monsieur Jacques Favre répond que ce fonds a été créé pour anticiper l'éventuel déplacement de la déchetterie. Ce fonds est alimenté par le surplus de recettes de la déchetterie.

Monsieur Rinaldo Imhof propose de baisser la taxe déchet plutôt que de mettre cette somme dans un fonds de réserve.

Monsieur Nicolas Fossati rappelle que le Conseil a demandé à la Municipalité de distribuer un tout ménage aux habitants de Begnins afin de connaître le souhait des citoyens quant à la déchetterie.

Monsieur Robin Chytil est déçu qu'aucun remerciement ne soit mentionné dans le rapport pour l'ADIB qui s'engage beaucoup dans la vie locale.

Monsieur Jean-Pierre Friedli demande où se place la Municipalité face au prélèvement de la facture sociale par le Canton et l'initiative « S.O.S Communes » ? La Municipalité donnera sa réponse lors du prochaine Conseil

Discours de Monsieur Antoine Nicolas réponse à la Commission de gestion 2020 du conseil communal de Begnins. Ce texte a été lu en séance de Municipalité du 22 septembre 2020 puis en séance du Conseil Communal du même jour.

*La commission de gestion recommande au conseil communal de Begnins de ne pas voter la décharge pour le dicastère de la police des constructions. Pour en avoir parlé avec l'ancien Préfet Monsieur Jean-Pierre Dériaz cela*

*équivalait donc à un blâme politique. Cette proposition de sanction intervient à la suite de mises à l'enquête jugées par les opposants comme trop favorables à un certain type de construction, voire aux constructeurs. Pourtant, le municipal qui vous parle, principal incriminé dans cette succession de remises en question de projet, qui ont porté les causes devant la CDAP ou le TF, s'est référé à un règlement adopté en 2010 par le Conseil Communal de Begnins. Ce processus de révision du règlement n'a suscité, à l'époque, que peu de discussions dans le village... et pourtant, à l'issue du travail, je me suis laissé dire par un professionnel que les quartiers des Baules et de la Loye allaient changer. Un autre me disait plus tard que l'évolution proposée par les projets arrivant allait dans le sens de ce qu'il avait dit depuis longtemps, à savoir le remplacement des quartiers de villas par des quartiers de petits immeubles. On touche ici à un argument auquel je suis sensible. Plus que la soi-disant modernité de certains projets, me touche l'économie de terrain, cette valeur si précieuse dans notre pays, qui avait fait l'objet de l'une de mes toutes premières interventions comme conseiller communal au début des années 80, à l'époque de l'adoption du plan d'affectation toujours en vigueur. Si, dans le rapport de gestion, l'on veut rapporter mes dires en faveur d'une vision dite plus "moderne", que l'on commence par rappeler que j'ai dit tout d'abord que la villa vaudoise n'était pas pour moi le modèle ultime auquel on devait se référer. Cependant, loin d'en faire une profession de foi et encore plus loin de faire du prosélytisme, j'ai, avec l'appui du Service Technique Intercommunal, pris connaissance des projets les uns après les autres, le STI renvoyant pour études et compléments nombre d'entre eux. Et, pour faire la comparaison avec mon métier, celui du vin, je dirai qu'on ne déguste pas un vin en fonction de ses goûts personnels pas plus qu'on ne juge un projet architectural arrivant sur le bureau selon ... selon quoi d'ailleurs ? qu'on veut me prêter dans le rapport comme, je cite ; "vision à long terme pour notre Commune". Tout au plus ai-je pu parfois me réjouir de réalisations de qualité, signées par des bureaux honorablement connus dans notre région ou Canton. Pour terminer, et puisque la question des toits plats fait partie des griefs adressés à la Municipalité et plus particulièrement au municipal en charge du dicastère, portons notre regard sur l'immeuble de Plein Sud ou plus anciennement l'école et évidemment sur le nouvel EMS en construction. La question toit plat - toit à deux pans, si elle a bien sûr fait réfléchir les architectes, n'a par contre pas semblé effleurer la population et pourtant il y aurait eu de quoi! Alors, bien sûr, vous pouvez ce soir adresser un blâme à votre syndic municipal des constructions, votre Cogest, bien qu'empruntée sur le sujet, vous en donne l'occasion. Sachez donc bien que la CDAP ou le TF ont estimé que la Commune se fondait sur, je cite : "une interprétation littérale soutenable de son règlement". Lorsqu'un désaccord intervient entre la Commune et certains de ses citoyens, la justice tranche et c'est à cela qu'elle sert. Fort des décisions de tribunaux allant toutes dans le sens du collège municipal, le syndic incriminé, reste positif. Il soutient la révision du PGA sur fond de Zone Réservée : cette démarche permettra à la population de s'exprimer et d'aller de l'avant comme ce fut le cas en 1984 pour le plus grand bien de la Commune.*

Madame Anne Stiefel annonce au Conseil que les constructions n'étant de loin pas son domaine de prédilection et ayant des méconnaissances à ce sujet, elle a eu une confiance aveugle dans le STI (Service Technique Intercommunal). Elle se sent trompée car elle n'avait pas compris que le STI avait laissé une certaine marge de manœuvre dans l'interprétation du règlement des constructions de la Commune. Pour elle, si le STI indiquait les projets comme conformes, ils l'étaient sans aucune marge d'interprétation du règlement. Madame Stiefel a conscience qu'elle doit la collégialité à la Municipalité mais son franc parler l'oblige ce soir d'informer l'assemblée de ce fait car elle a le sentiment maintenant d'avoir mal été informée par le STI.

**La Présidente passe au vote de l'amendement de la commission de gestion :**

L'amendement est le suivant :

La Commission de Gestion, unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion hormis le dicastère de la police des constructions pour l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

L'amendement est soutenu par 5 membres

Résultat du vote :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 16

La majorité simple étant d'usage cet amendement est accepté.

**Conclusion**

- Vu le préavis municipal N°12/2020,
- Oûi le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à la majorité par 13 oui, 6 non et 6 abstentions :**

- D'approuver les comptes et la gestion, hormis le dicastère de la police des constructions, pour l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

**Point 9**

**Elections statutaires**

**Président / e**

La Présidente en place, Madame Angélique Schaer, souhaite continuer son mandat. Elle est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Vice- Président / e**

Monsieur Robin Chytil souhaite continuer son mandat. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Scrutateurs**

- Monsieur Philippe Thévenot est élu à l'unanimité.
- Monsieur Lucien Vuilleumier est élu à l'unanimité.

**Scrutateurs suppléants**

- Monsieur Alexis Durand est élu à l'unanimité.
- Monsieur Bernard Reynald est élu à l'unanimité.

**Renouvellement de deux membres de la Commission des finances**

Monsieur Alexis Durand et Monsieur Lucien Vuilleumier doivent quitter la Commission des finances et sont alors remplacés par deux suppléants :

- Monsieur Rinaldo Imhof se propose, il est élu à l'unanimité.
- Monsieur Philip De Groof se propose, il est élu à l'unanimité.

**Renouvellement de deux membres de la Commission de gestion**

Madame Isabelle Métroz, Messieurs Philip De Groof, Nicolas Fossati, Jonas Siegrist et Jean-Yves Magnin annoncent leur souhait de démissionner de la Commission de gestion et sont remplacés comme suit :

- Monsieur Alexis Durant se propose, il est élu à l'unanimité.
- Monsieur Robin Chytil se propose, il est élu à l'unanimité.
- Madame Christiane Murcier se propose, elle est élue à l'unanimité.

Suppléants :

- Monsieur Rodolfo Trappuzano est proposé par la Présidente, ce dernier accepte, il est élu à l'unanimité en tant que membre suppléant.
- Monsieur Lucien Vuilleumier est proposé par la Présidente, ce dernier accepte, il est élu à l'unanimité en tant que membre suppléant.

**Point 10**

**Communications Municipales**

Madame Anne Stiefel annonce que la Municipalité va étudier et proposer un projet d'école sur le terrain de la vigne communale. Elle propose de nommer une commission de 5 membres et 2 suppléants :

**Nomination d'une commission des constructions scolaires**

- Monsieur Jonas Siegrist
- Madame Isabelle Métroz
- Monsieur Cesare Palmieri
- Madame Véronique Ammon
- Monsieur Philippe Thévenot



Suppléants :

- Monsieur Jean-Yves Magnin
- Madame Marion Blöchlinger

**Point 11**

**Propositions individuelles**

Madame Véronique Ammon souhaite que les besoins du centre du village soient présentés au Conseil Communal par la Commission en charge de ce dossier.

Madame Marion Blöchlinger propose à la Municipalité d'installer des bacs de plantes aromatiques dans le village pour que les citoyens puissent se servir et profiter de jardiner dans ces espaces communs.

Monsieur Rodolfo Trapuzzano demande à la Municipalité d'envisager l'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules.

Monsieur Philippe Grange demande à la Municipalité de changer la trancheuse de la salle Fleuri qui est très dangereuse.

Monsieur Eric Haldemann répond que la Municipalité se renseignera pour changer cette trancheuse.

La Municipalité ne souhaite pas se prononcer encore pour la prochaine législature.

La Présidente remercie la commission de gestion pour son travail.

La séance est levée à 22h40.

La Présidente :

  
Angélique Schaer



La Secrétaire :

  
Vanessa Wicht